



# Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale  
6 juillet 2015  
Français  
Original : anglais

## Conseil du commerce et du développement

### Soixante-deuxième session

Genève, 14-25 septembre 2015

Point 10 b) de l'ordre du jour provisoire

### Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien

## Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien : évolution de l'économie du Territoire palestinien occupé\*

### Note du secrétariat de la CNUCED\*\*

#### Résumé

En 2014, l'économie du Territoire palestinien occupé a connu la première récession depuis 2006 et la deuxième baisse consécutive du produit intérieur brut (PIB) par habitant. En outre, depuis les Accords d'Oslo de 1993 et 1995, le nombre de colons israéliens a quadruplé; actuellement, ils sont plus nombreux que les Palestiniens dans la zone C, qui représente 61 % de la superficie de la Cisjordanie. Pendant les quatre premiers mois de 2015, Israël a une fois de plus retenu les recettes douanières palestiniennes, qui représentent 75 % du total des recettes. La crise de liquidités qui s'en est suivie a ralenti les activités économiques et pèsera sur la croissance du PIB en 2015. La bande de Gaza a subi le troisième conflit ayant donné lieu à une opération militaire à grande échelle en six ans et ce, après huit ans de blocus économique. Les efforts de reconstruction sont extrêmement lents face à l'ampleur des dévastations et l'économie locale de Gaza n'a pas la possibilité de se redresser. La situation socioéconomique est à son point le plus bas depuis 1967.

\* Les appellations employées dans le présent rapport, les cartes et la présentation des données qui y figurent n'impliquent, de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Conformément aux résolutions et aux décisions prises à ce sujet par l'Assemblée générale des Nations Unies et le Conseil de sécurité de l'ONU, les références dans le présent rapport au(x) territoire(s) palestinien(s) occupé(s) désignent la bande de Gaza et la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est. Le terme «Palestine» désigne l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), qui a établi l'Autorité palestinienne. Les références à l'«État de Palestine» sont conformes à la vision exprimée dans la résolution 1397 (2002) du Conseil de sécurité et la résolution 67/19 (2012) de l'Assemblée générale.

\*\* Le contenu du présent rapport ne doit pas être cité dans la presse avant le 1<sup>er</sup> septembre 2015.



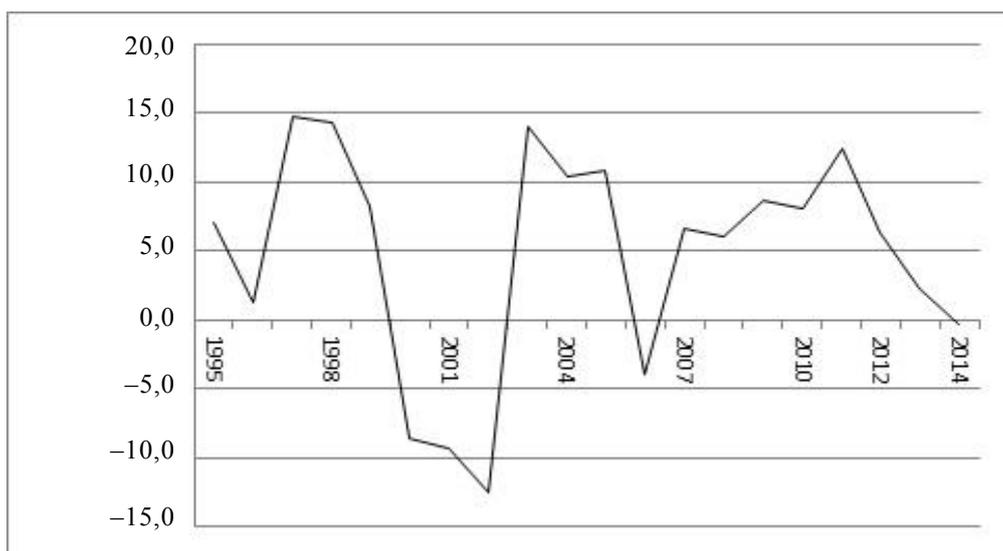
Malgré la précarité des ressources, la CNUCED a exécuté des activités de coopération technique et dispensé une formation et des services consultatifs aux secteurs public et privé palestiniens, et a achevé avec succès un projet sur le renforcement des capacités palestiniennes en matière de facilitation du commerce. L'Assemblée générale des Nations Unies a pris note des efforts déployés par la CNUCED dans sa résolution 69/20.

## I. Restrictions à la circulation, blocus, violence des colons et instabilité et contraction économiques

1. Les espoirs de voir s'amorcer un développement durable dans le Territoire palestinien occupé ont de nouveau été contrariés en 2014 et au début de 2015. L'opération militaire israélienne dans la bande de Gaza, qui a eu lieu pendant le conflit en juillet et août 2014, a plongé l'économie palestinienne dans sa première récession depuis 2006<sup>1</sup>. Avec une croissance de 5 % du PIB en Cisjordanie et une baisse de 15 % à Gaza, l'économie du Territoire palestinien occupé s'est contractée de 0,4 % en 2014 et le PIB par habitant a encore reculé de 3,3 % en 2014. Les perspectives pour 2015 sont peu encourageantes, en raison de l'instabilité des conditions politiques, de la réduction des flux d'aide, de la lenteur de la reconstruction à Gaza et des effets persistants de la retenue par Israël des recettes douanières palestiniennes au cours des quatre premiers mois de 2015 (Banque mondiale, 2015).

2. Comme il ressort de la figure 1, la croissance du PIB réel a été très instable et déterminée par les événements politiques et le soutien des donateurs, qui ont été à la fois imprévisibles et hors de contrôle de l'Autorité nationale palestinienne. La prédominance du facteur politique sur le développement économique palestinien est attestée par le fait que la période de relative stabilité entre 1995 et 1999 s'est caractérisée par la performance économique la plus robuste, alors que tous les épisodes de contraction économique (2000-2002, 2006 et 2014) avaient été précédés par des affrontements politique et militaires.

Figure 1  
**Taux de croissance du produit intérieur brut réel**  
(En pourcentage)



3. L'économie palestinienne est l'économie d'un territoire occupé, et donc – contrairement aux dires de certains observateurs – l'efficacité de l'appui des donateurs a été compromise par l'occupation, et non par les insuffisances des politiques menées par l'Autorité nationale palestinienne ou par une mauvaise coordination de l'action des donateurs. Le fardeau financier des crises humanitaires et les pertes financières liées à l'occupation ont détourné l'aide des donateurs du développement en faveur des

<sup>1</sup> Au cours du troisième trimestre de 2014 seulement, pendant le conflit, le PIB de Gaza a chuté de 32 %.

interventions humanitaires et d'un soutien budgétaire. Aucune aide financière n'aurait suffi pour mettre une économie, quelle qu'elle soit, sur la voie du développement durable vu la fréquence des frappes militaires et la destruction des infrastructures, l'isolement des marchés mondiaux, le morcellement des marchés intérieurs, ainsi que la confiscation des ressources naturelles nationales et le refus d'y donner accès.

Tableau 1  
Économie du Territoire palestinien occupé : principaux indicateurs<sup>a</sup>

	1995	1999	2002	2006	2009	2012	2013*	2014*
<b>Indicateurs macroéconomiques</b>								
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	7,1	8,3	-12,5	-3,9	8,7	6,3	2,2	-0,4
PIB nominal (en millions de dollars)	3 283	4 271	3 556	4 910	7 268	11 279	12 476	12 766
Revenu national brut (RNB) nominal (en millions de dollars)	3 723	5 025	3 775	5 333	7 800	12 137	13 636	14 147
Revenu national brut disponible (en millions de dollars)	4 122	5 398	4 826	6 624	9 941	13 887	14 825	16 862
PIB nominal par habitant (en dollars)	1 427	1 553	1 182	1 449	1 963	2 787	2 992	2 973
RNB nominal par habitant (en dollars)	1 618	1 827	1 255	1 573	2 107	2 999	3 271	3 295
Croissance du PIB réel par habitant (en pourcentage)	-0,2	4,8	-15,0	-6,8	5,6	3,1	-0,8	-3,3
Croissance du RNB réel par habitant (en pourcentage)	0,5	4,7	-16,1	-5,4	3,2	3,6	0,5	-2,4
<b>Population et emploi</b>								
Population (en millions d'habitants) <sup>a</sup>	2,34	2,96	3,23	3,61	3,94	4,29	4,42	4,55
Chômage (en pourcentage) <sup>b</sup>	32,6	21,7	41,2	29,8	30,1	26,7	27,0	29,8
Emploi total (en milliers)	417	588	452	636	718	858	885	917
Dans le secteur public	51	103	125	148	181	195	204	210
En Israël et dans les colonies	68	135	42	55	73	83	99	107
<b>Solde budgétaire (en pourcentage du PIB)</b>								
Recettes nettes, déduction faite des arriérés et des recettes douanières retenues	13,0	23,4	8,2	25,0	22,0	18,4	18,5	21,5
Dépenses courantes (engagements)	15,0	22,1	28,0	46,4	43,9	31,4	29,6	31,9
Total des dépenses (trésorerie)	25,1	29,3	34,2	52,1	46,3	28,9	27,4	28,2
Solde global (trésorerie)	-12,1	-5,9	-26,0	-27,1	-24,4	-10,5	-8,9	-6,7
<b>Commerce extérieur</b>								
Transferts courants nets (en millions de dollars)	400	373	1 051	1 291	2 141	1 750	1 189	2 715
Exportations de biens et services (en millions de dollars)	562	752	478	736	1 133	1 871	2 072	2 298
Importations de biens et services (en millions de dollars)	2 441	3 364	2 234	3 683	4 943	6 300	6 804	7 781
Balance commerciale (en millions de dollars)	-1 879	-2 612	-1 756	-2 947	-3 810	-4 429	-4 732	-5 483
Balance commerciale (en pourcentage du PIB)	-57,2	-61,2	-49,4	-60,0	-52,4	-39,3	-37,9	-43,0
Balance commerciale avec Israël (en millions de dollars)	-922	-1 598	-886	-1 887	-2 558	-3 302	-3 115	-2 514
Balance commerciale avec Israël (en pourcentage du PIB)	-28,1	-37,4	-24,9	-38,4	-35,2	-29,3	-25,0	-19,7
Commerce de l'Autorité palestinienne avec Israël/Commerce total de l'Autorité palestinienne (en pourcentage) <sup>c</sup>	83,5	67,5	56,9	64,4	65,1	63,5	59,7	49,2
Commerce de l'Autorité palestinienne avec Israël/Commerce israélien total (en pourcentage) <sup>c</sup>	4,2	3,7	1,8	2,2	2,9	2,8	2,9	2,6

Sources : Bureau central israélien de statistique, Bureau central palestinien de statistique et Ministère palestinien des finances.

\* Estimations préliminaires. En 2014, le Bureau central palestinien de statistique a révisé ses données relatives aux comptes nationaux en remontant jusqu'en 1995.

<sup>a</sup> À l'exception des chiffres concernant la population, les données présentées ne comprennent pas Jérusalem-Est, à laquelle le Bureau central palestinien de statistique n'a pas accès.

<sup>b</sup> Conformément à a large définition du chômage retenue par l'Organisation internationale du Travail, qui englobe les « travailleurs découragés ».

<sup>c</sup> Les données sur le commerce palestinien et israélien portent sur les marchandises et sur les services facteurs et non facteurs.

4. Comme il ressort du tableau 1, en 2014 le chômage a augmenté de 3 points de pourcentage passant à 30 %; 44 % à Gaza (le plus haut niveau jamais enregistré) et 18 % en Cisjordanie. Cependant, l'ampleur réelle du chômage et le gaspillage correspondant des ressources humaines sont plus importants que ce qu'indiquent les taux de chômage, en raison de l'existence du sous-emploi et du chômage caché.

5. La contraction de 3,3 % du PIB par habitant palestinien et les taux de chômage extrêmement élevés condamnent de larges proportions de la population palestinienne à la pauvreté et à l'insécurité alimentaire. Avant l'opération militaire à Gaza et la contraction de l'économie en 2014, le niveau d'insécurité alimentaire dans le Territoire palestinien occupé était déjà très élevé, puisqu'un ménage sur trois, selon les données de 2013, était concerné. Les conditions étaient pires à Gaza, où près de 6 ménages sur 10 étaient en situation d'insécurité alimentaire, contre 1 ménage sur 5 en Cisjordanie (Bureau central palestinien de statistique *et al.*, 2014).

6. En Cisjordanie, les colonies israéliennes ont continué de s'étendre et, depuis les Accords d'Oslo, le nombre de colons a quadruplé. Aujourd'hui, les colons sont plus nombreux que les Palestiniens dans la zone C (61 % de la superficie de la Cisjordanie), qui comprend les ressources naturelles palestiniennes les plus précieuses. Globalement, 341 000 colons israéliens vivent dans 235 colonies et avant-postes dans la zone C, contre 300 000 Palestiniens (Organisation des Nations Unies, Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), 2014a). La violence des colons contre les Palestiniens et leurs actifs productifs a continué de s'exercer, avec 9 333 arbres productifs détruits ou vandalisés en 2014. La violence s'est intensifiée en 2015; durant le seul mois de janvier, 5 600 arbres ont été déracinés ou vandalisés dans toute la Cisjordanie (OCHA, 2015).

7. Vers la fin 2014, la circulation des Palestiniens et des biens en Cisjordanie a été entravée par la présence de 490 obstacles installés par Israël, y compris des points de contrôle, des barrages routiers, des tranchées et le mur de séparation, qui s'étend sur le Territoire palestinien occupé et redéfinit unilatéralement les nouvelles frontières au-delà de la Ligne verte internationalement reconnue (OCHA, 2014b). Gaza subit toujours un blocus qui l'isole du monde et de ses marchés traditionnels en Cisjordanie et en Israël, lesquels absorbaient quelque 85 % de ses exportations avant le blocus.

8. Les coûts élevés et l'impossibilité de faire des prévisions, favorisés par de multiples obstacles à la circulation, nuisent très gravement à l'investissement réel et potentiel des entreprises exportatrices et aggravent la dépendance du Territoire palestinien occupé à l'égard des importations. En 2014, les importations ont fait un bond de 55 à 61 % du PIB, alors que les exportations ont perdu du terrain et le déficit commercial s'est creusé, tombant de 38 à 43 % du PIB. L'isolement des marchés mondiaux a rendu le Territoire palestinien occupé très fortement dépendant du commerce, de fait déséquilibré, avec Israël. En 2014, le déficit commercial palestinien avec Israël a dépassé les 2,5 milliards de dollars, soit 93 % des transferts courants nets (tableau 1).

## **A. Les fréquentes rétentions des recettes douanières palestiniennes aggravent une situation budgétaire déjà fragile**

9. Malgré des conditions défavorables, l'Autorité nationale palestinienne a poursuivi ses réformes budgétaires et a été en mesure d'augmenter les recettes et de réduire le déficit budgétaire, de 12,6 % du PIB en 2013 à 11,9 % en 2014. Cela a été possible grâce à une hausse de 20 % des recettes douanières (douanes, taxe sur la valeur ajoutée et accises sur les produits pétroliers). Cependant, l'opération militaire israélienne à Gaza en 2014 a contraint l'Autorité à doubler les transferts à Gaza en juillet et à augmenter les dépenses afférentes aux évacuations sanitaires pour soigner les blessés (Banque mondiale, 2014a). Le soutien des donateurs n'a pas suffi à couvrir le déficit budgétaire de 1,6 milliard de dollars, et l'Autorité a cumulé un montant supplémentaire de 497 millions de dollars d'arriérés.

10. D'après le Fonds monétaire international (FMI), les récentes destructions à Gaza augmenteront encore le déficit budgétaire de 3 % du PIB (FMI, 2015). À moins que les donateurs n'accroissent l'aide qu'ils apportent à l'Autorité nationale palestinienne en 2015 et au-delà, la situation socioéconomique dans le Territoire palestinien occupé s'aggravera sensiblement, mettant en péril non seulement les réalisations institutionnelles de l'Autorité nationale palestinienne, mais l'Autorité elle-même, avec des conséquences politiques imprévisibles.

11. Les recettes douanières constituent la première source des recettes publiques palestiniennes; à hauteur de 2,1 milliards de dollars en 2014, elles représentaient 75 % du total des recettes. Elles pourraient couvrir la masse salariale publique de l'Autorité nationale palestinienne, soit 50 % de ses dépenses courantes. Toutefois, selon l'actuel mécanisme des recettes douanières établi en vertu du Protocole relatif aux relations économiques signé à Paris en 1994, Israël perçoit des taxes sur les importations palestiniennes au nom de l'Autorité nationale palestinienne et en transfère le montant à cette dernière après en avoir prélevé 3 % pour frais de collecte et de traitement. En fait, l'Autorité nationale palestinienne se trouve ainsi exposée non seulement à la rétention effective des recettes douanières par Israël, mais aussi à une menace permanente de rétention.

12. Les recettes douanières jouent un rôle d'autant plus important qu'elles sont perçues tous les mois, ce qui en fait un gage de stabilité propre à atténuer les effets de l'imprévisibilité et de l'irrégularité des décaissements de l'aide accordée par les donateurs. Ces dernières années, la tendance à la baisse de cette aide et la dépendance de l'Autorité nationale palestinienne à l'égard des recettes douanières ont accru la vulnérabilité des Palestiniens face à la suspension unilatérale du transfert de ces recettes par Israël.

13. Au premier trimestre 2015, les recettes douanières ont augmenté de 4,2 % en raison de la hausse de ces recettes et des accises sur les produits pétroliers. Toutefois, les avantages potentiels de l'accroissement des recettes ont été compromis car Israël a suspendu le transfert des recettes douanières destinées à l'Autorité nationale palestinienne lorsque l'État de Palestine a demandé son admission à la Cour pénale internationale. Cette suspension a privé l'Autorité de quelque 164 millions de dollars par mois de la fin décembre 2014 à avril 2015 (Ministère palestinien des finances, 2015). Cette suspension de quatre mois du transfert des recettes a aggravé la situation financière déjà précaire de l'Autorité et a entraîné un fléchissement du PIB, ce qui se soldera probablement par un recul du taux de croissance en 2015.

14. La rétention des recettes douanières a contraint l'Autorité nationale palestinienne à recourir à un emprunt national, à accumuler des arriérés à l'égard du secteur privé et à verser à ses fonctionnaires 60 % seulement de leur traitement. D'où une réduction de

la demande agrégée due au retrait de 50 % des dépenses de l'Autorité du secteur de l'économie, y compris la réduction de 40 % du traitement des 215 000 employés du secteur public.

15. La rétention des recettes au début de 2015 a rendu le système bancaire interne encore plus vulnérable à l'égard de l'Autorité nationale palestinienne et de ses employés, qui représentent 23 % de l'ensemble de la population active occupée. En outre, ses effets ne seront pas uniquement de courte durée, mais se prolongeront à l'avenir, avec des incidences préjudiciables sur la croissance du PIB, l'investissement, l'emploi, la dette publique et la stabilité du système bancaire. La suspension des transferts de recettes affaiblira également la situation financière future de l'Autorité en raison de la réduction des perspectives de croissance et de l'accumulation des obligations de paiement au titre des intérêts.

16. Israël a débloqué les recettes douanières fin avril 2015, mais sur le plan financier et économique le mal était déjà fait. De plus, avant de les débloquer, outre les 3 % correspondant aux frais de traitement, il a déduit 20 % des recettes douanières cumulées au titre des importations palestiniennes d'eau et d'électricité ainsi que des factures médicales dues par les Palestiniens. Initialement, il avait l'intention de prélever un montant de 40 %, mais l'Autorité nationale palestinienne avait contesté la facture des importations d'électricité de la Israel Electric Corporation, au motif que les Palestiniens n'avaient pas accès aux 230 postes de transport d'électricité (vers le Territoire palestinien occupé) et donc que la quantité d'électricité effectivement importé d'Israël ne pouvait pas être mesurée ou vérifiée. Des déductions de recettes douanières palestiniennes sont régulièrement pratiquées par Israël, de façon unilatérale. Toutefois, comme nous le verrons ci-dessous, ce processus n'a pas la transparence voulue pour que la partie palestinienne puisse procéder aux vérifications nécessaires.

17. Le dernier cas de rétention de recettes douanières par Israël n'est pas un incident isolé, comme le montre les autres cas déjà survenus, énumérés ci-après :

- a) Novembre 2012, pendant quatre mois (suite à la reconnaissance de la Palestine comme État non membre observateur par l'Assemblée générale);
- b) Mai 2011, pendant un mois (suite aux efforts de réconciliation nationale palestinienne);
- c) Mars 2006, pendant un an et demi (après les élections législatives palestiniennes);
- d) Octobre 2000, pendant deux ans (après le début de la deuxième Intifada);
- e) Août 1997, pendant deux mois (après la détérioration de la situation sur le plan politique et sécuritaire).

18. Les périodes cumulées des six cas de rétention des recettes douanières s'élèvent à quatre ans et un mois, périodes au cours desquelles environ 3 milliards de dollars ont été retenus (pour b) et c) voir Kock et Qassis, 2011).

19. L'impact macroéconomique néfaste de l'instabilité financière est bien documenté. Par exemple, il ressort d'une étude que l'incertitude croissante de la politique budgétaire a des effets préjudiciables sur l'investissement, la consommation, l'inflation et l'ensemble de l'activité économique (Fernandez-Villaverde *et al.*, 2013). L'étude montre également que l'impact négatif de l'instabilité financière est particulièrement important et peut conduire à la stagflation quand l'espace monétaire est tenu et ne peut être utilisé pour compenser les chocs financiers facteurs d'austérité. Telle est la situation dans le Territoire palestinien occupé.

## **B. L'importation d'électricité, une autre source de fuites fiscales pour les Palestiniens**

20. Les Accords d'Oslo ont fixé des limites à la production et à l'importation palestiniennes d'énergie et le secteur palestinien de l'énergie est donc fortement tributaire des importations d'énergie en provenance d'Israël. L'Israel Electric Corporation fournit 88 % de la consommation d'électricité sur le Territoire palestinien occupé et 95 % de la consommation d'électricité en Cisjordanie. En 2013, cette société a fourni 63 % de l'électricité de Gaza, tandis que la centrale électrique de Gaza et l'Égypte en ont fourni 29 % et 8 % respectivement. En 2013, le Territoire palestinien occupé a importé de l'électricité d'Israël pour un montant de 660 millions de dollars.

21. L'importation d'électricité d'Israël est une autre source de perte de ressources fiscales palestiniennes qui est préjudiciable au bien-être des consommateurs. Lorsque les distributeurs d'électricité palestiniens (municipalités, conseils de village et sociétés de distribution) ne parviennent pas à payer l'Israel Electric Corporation, Israël déduit tous les soldes restant à payer des recettes douanières de l'Autorité nationale palestinienne et les comptabilise au titre des créances dues à la société, à défalquer ultérieurement des recettes douanières. Ces déductions visent également les redevances pour traitement des eaux usées et les importations d'eau, sous la rubrique prêts nets. Elles sont opérées par Israël sans le consentement de l'Autorité et sans que celle-ci puisse procéder aux vérifications nécessaires, d'une manière unilatérale, imprévisible et non transparente (Banque mondiale, 2014b). Entre 2010 et 2013, le montant des prêts nets a représenté 11 % des recettes douanières.

22. Tous les mois, l'Israel Electric Corporation adresse des factures aux distributeurs palestiniens, à régler sous onze jours. Tout retard de paiement donne lieu à une majoration annuelle de 10 %, alors que les distributeurs palestiniens ne reçoivent pas les factures régulièrement ou en temps voulu et n'ont pas accès aux compteurs situés dans la zone C en Cisjordanie et à Gaza près de la frontière avec Israël. Ils ne peuvent donc recueillir les informations pertinentes et percevoir les redevances de consommation dues par les utilisateurs finals dans le délai fixé par la société. Les pénalités de retard ainsi que le montant des intérêts unilatéralement fixés par Israël sont excessifs car ils sont supérieurs aux taux du marché. En outre, la société impute aux Palestiniens un montant qui inclut des éléments non applicables, comme la composante énergie renouvelable, laquelle ne devrait pas être à la charge des importateurs palestiniens (Banque mondiale, 2014b).

23. Comme indiqué ci-dessus, Israël impose des amendes et des taux d'intérêt élevés à l'Autorité nationale palestinienne, même pour de brefs retards dans le règlement des factures d'électricité, d'eau et de traitement des eaux usées, alors qu'il ne verse pas d'intérêts à l'Autorité lorsqu'il retient des recettes douanières palestiniennes – qui se chiffrent à des centaines de millions de dollars – et ce, pendant des mois et parfois des années.

24. Plus de deux décennies après les Accords d'Oslo, l'Administration civile israélienne doit toujours donner son accord avant l'installation, sur le Territoire palestinien occupé, de nouveaux postes de raccordement au réseau d'électricité, ou l'exécution de travaux de renforcement de la capacité des postes existants. Au cours de la dernière décennie, l'Autorité nationale palestinienne a tenté de négocier un nouvel accord avec Israël concernant l'importation palestinienne d'électricité, s'agissant en particulier des conditions de paiement et des prix qui ont augmenté de 33 % entre 2010 et 2013. Toutefois, comme pour d'autres domaines dans les Accords d'Oslo devant faire l'objet de nouvelles négociations, aucun progrès n'a été réalisé à ce jour.

## II. Régression du développement et appauvrissement de la bande de Gaza

25. Ces six dernières années, trois opérations militaires israéliennes, associées à huit ans de blocus économique, ont dévasté l'infrastructure déjà précaire de Gaza, ont ruiné son appareil productif, n'ont pas laissé le temps voulu pour assurer une reconstruction ou une reprise économique digne de ce nom et ont appauvri la population palestinienne de Gaza, dont la situation économique est pire que ce qu'elle était vingt ans auparavant. La dernière opération militaire a aggravé des conditions socioéconomiques déjà désastreuses et accéléré la régression du développement sur le Territoire palestinien occupé, processus qui non seulement entrave le développement mais en inverse le cours.

26. Avant les opérations militaires, le blocus s'était déjà soldé par l'interruption à grande échelle des opérations de production et la perte d'emplois. Il a infligé des dommages considérables à l'économie locale, aux actifs productifs et aux infrastructures de Gaza, et nuï à de nombreux sites industriels, agricoles, commerciaux et résidentiels, directement ou indirectement, en raison de l'affaiblissement des infrastructures et des graves pénuries d'intrants, d'eau, d'électricité et de carburant.

27. Depuis le blocus déclenché en 2007, les exportations en provenance de Gaza ont été presque entièrement interdites, les importations et les transferts d'espèces strictement réglementés et les flux de marchandises, à l'exception des biens humanitaires de première nécessité, suspendus. La dernière opération militaire, en 2014, a eu des incidences sur une économie déjà paralysée alors que la situation socioéconomique était à son plus bas niveau depuis 1967. Cette opération a donc eu un impact plus grave sur la situation socioéconomique que les deux précédentes opérations militaires en 2008 et 2012.

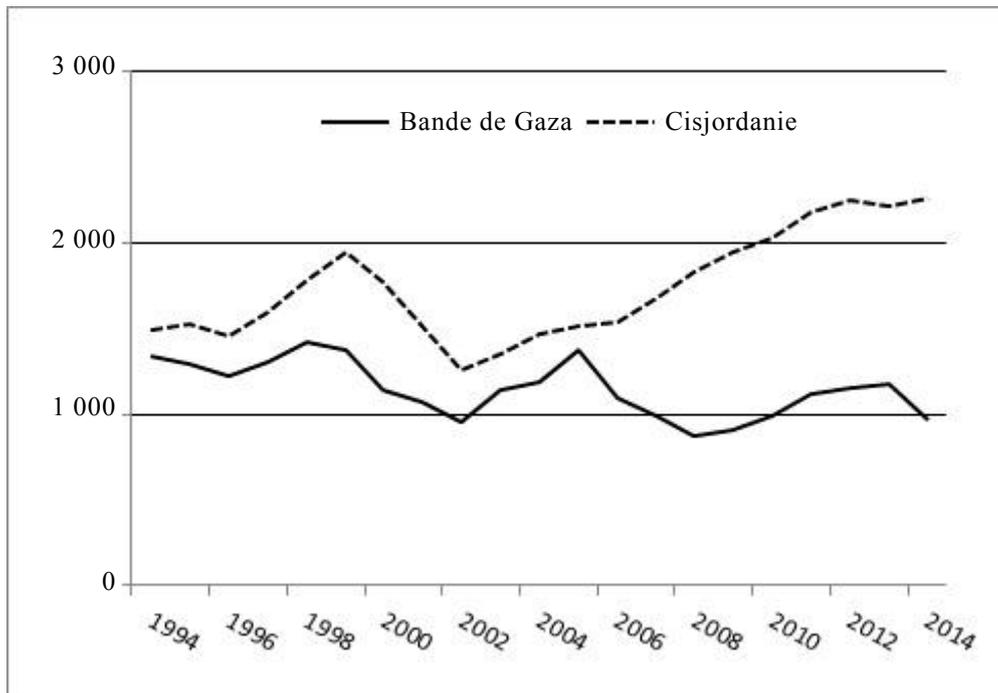
28. À cause des opérations militaires récurrentes et du blocus économique, les Palestiniens à Gaza sont encore plus pauvres qu'ils ne l'étaient avant les Accords d'Oslo, et même par rapport aux Palestiniens de Cisjordanie, soumis eux aussi à des destructions importantes, mais relativement moins massives. Alors que le PIB par habitant à Gaza s'inscrit aujourd'hui à 72 % du niveau de 1994, il est égal aux deux tiers de celui relevé en Cisjordanie. Comme il ressort de la figure 2, l'écart entre Gaza et la Cisjordanie s'est creusé depuis 2007, date à laquelle les restrictions aux déplacements à destination et en provenance de Gaza ont été renforcées par le blocus.

29. Les tendances du chômage dans la bande de Gaza reflètent celles du PIB. En 2014, le chômage a atteint 44 %, plus haut niveau jamais enregistré. Le chômage chez les jeunes femmes réfugiées<sup>2</sup> à Gaza a atteint de graves proportions; les statistiques indiquent que plus de 8 femmes sur 10 dans ce groupe démographique sont sans emploi. Les effets de ces taux de chômage constamment élevés sur le niveau de vie et le capital humain de Gaza seront durables, car il est difficile de remplacer la perte de compétences et de capital humain et les longues périodes de chômage déqualifient les travailleurs et rend leurs acquis et leur formation obsolètes.

---

<sup>2</sup> Les réfugiés représentent 72 % de la population de Gaza.

Figure 2  
**Produit intérieur brut réel par habitant dans la bande de Gaza et en Cisjordanie**  
 (En dollars constants, 2004)



30. Dans les faits, la dernière opération militaire a éliminé ce qui restait de la classe moyenne, entraînant la quasi-totalité de la population dans la misère et la subordonnant à l'aide humanitaire internationale. En raison de la destruction de l'économie et de sa capacité de créer des emplois, l'insécurité alimentaire touche désormais 72 % des ménages (Bureau du Représentant du Quatuor, 2014). Ainsi, la majorité de la population est nécessairement tributaire de l'aide humanitaire pour satisfaire ses besoins de base. Le nombre de réfugiés palestiniens dont le sort dépend uniquement de la distribution de produits alimentaires assurée par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a augmenté, passant de 72 000 en 2000 à 868 000 en mai 2015, soit la moitié de la population de Gaza et 65 % des réfugiés enregistrés (UNRWA, 2015b).

#### **A. La répétition des affrontements militaires aggrave la situation socioéconomique déjà désastreuse dans la bande de Gaza**

31. Diverses restrictions à la circulation sont imposées à Gaza et à la Cisjordanie depuis leur occupation en 1967. Cependant, après le début de la deuxième Intifada en septembre 2000, les restrictions, notamment à la circulation, ont été renforcées et la situation économique s'est encore détériorée. À Gaza, cette situation s'est aggravée après le désengagement israélien en août et septembre 2005, en raison du contrôle permanent exercé par Israël sur l'espace aérien et maritime de Gaza, et sur les voies d'accès terrestres. Un autre changement décisif a eu lieu en 2007, lorsque les restrictions ont pris la forme d'un blocus qui a isolé les exportateurs, les importateurs, les producteurs et les consommateurs de Gaza du reste du monde.

32. Outre le blocus, en l'espace de six ans, Gaza a subi trois opérations militaires successives; la première du 27 décembre 2008 au 18 janvier 2009, la deuxième du 14 au 21 novembre 2012 et la troisième, pendant cinquante jours, du 7 juillet au 26 août 2014.

33. Lors d'une visite à Gaza en avril 2015, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient a résumé l'ampleur des destructions en déclarant : « aucun être humain se rendant sur place ne peut rester insensible à la terrible dévastation que l'on voit ici à Gaza » et aussi choquant que puissent être les dégâts infligés aux bâtiments, « l'anéantissement des moyens de subsistance des populations est 10 fois plus choquant » (voir <http://www.un.org/apps/news/story.asp?NewsID=50738#.VZO3j4WIS1d>). En octobre 2014, lors d'une visite à Gaza, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a déclaré que les destructions dépassaient tout ce qu'on pouvait imaginer (voir <http://www.un.org/apps/news/story.asp?NewsID=49074#.VZO36YWIS1d>)<sup>3</sup>.

34. À ce jour, il n'a été établi aucun inventaire exhaustif des effets et/ou des dommages sur l'économie de Gaza de la dernière opération militaire, mais celle-ci a sans aucun doute eu un impact beaucoup plus catastrophique sur la population, les infrastructures et l'appareil productif que les deux précédentes. Des quartiers entiers ont été touchés et près d'un tiers de la population de Gaza a été déplacé. Selon l'OCHA et l'UNRWA, plus de 500 000 Palestiniens ont été déplacés lors de l'opération, dont 100 000 environ se trouvait toujours dans la même situation à la mi-2015.

35. Le Bureau du Représentant du Quatuor a dressé une liste partielle des dommages subis par Gaza pendant l'opération de 2014, qui ont eu des effets économiques et sociaux majeurs; ils ont indiqué ce qui suit (Bureau du Représentant du Quatuor, 2014):

- a) 18 000 unités d'habitation détruites ou gravement endommagées et 44 300 unités endommagées;
- b) 26 écoles détruites et 122 endommagées;
- c) 15 hôpitaux et 45 centres de santé primaire endommagés;
- d) L'unique centrale électrique de Gaza endommagée et privée de carburant, et d'importants dégâts occasionnés aux lignes électriques;
- e) De 20-30 % du réseau de distribution d'eau et d'assainissement endommagés;
- f) Installation de dessalement de l'eau à Deir al-Balah endommagée;
- g) Total des dommages dans le secteur agricole : 550 millions de dollars;
- h) 220 puits agricoles détruits ou gravement endommagés;
- i) Au moins 40 000 personnes employées dans le secteur agricole victimes des dommages causés aux terres agricoles et de la perte et/ou de la mort d'animaux productifs;
- j) 247 usines et 300 établissements commerciaux entièrement ou partiellement détruits;

<sup>3</sup> Suite à cette visite, en novembre 2014 le Secrétaire général a convoqué une commission d'enquête chargée d'examiner et d'étudier 10 incidents ayant touché le personnel, les locaux et les activités de l'ONU dans la bande de Gaza au cours de la dernière opération. Le Secrétaire général a déclaré : « Le fait que ceux qui [s'étaient] rendus [dans les locaux des Nations Unies] pour y chercher refuge et protection aient vu leurs espoirs déçus et leur confiance trahie constitue une question de la plus haute gravité » et déploré « le fait qu'au moins 44 Palestiniens aient été tués et au moins 227 blessés au cours d'opérations menées par Israël dans des locaux utilisés comme abri d'urgence » (S/2015/286).

k) Dommages causés à la zone industrielle de Gaza estimés à 5 millions de dollars;

l) Importants dégâts causés à l'infrastructure de téléphonie fixe et mobile et d'Internet, y compris destruction de commutateurs, de réseaux de téléphonie fixe, de stations cellulaires, de réseaux, de câbles et de sièges de sociétés;

m) Perte de contrats conclus et de contrats futurs partiellement approuvés d'entreprises œuvrant dans le domaine des technologies de l'information et des communications (TIC) et de centres d'externalisation de logiciels;

n) Un certain nombre de sites touristiques détruits ou endommagés, dont des sites proposés pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

36. Une autre liste partielle des dommages subis a été établie par le Conseil économique palestinien pour le développement et la reconstruction; les coûts estimatifs ne reflètent que les pertes directes à la valeur actuelle du marché et ne comprennent pas les pertes indirectes ou la perte de revenus futurs qui auraient pu être générés par des actifs productifs qui ont été endommagés (Conseil économique palestinien pour le développement et la reconstruction, 2014). Comme il ressort du tableau 2, entre 2012 et 2014, plus de 64 000 unités d'habitation et au moins 1 000 établissements industriels et commerciaux ont été détruits ou endommagés. La valeur (et non le coût de remplacement) des biens endommagés à Gaza à la suite des deux dernières opérations militaires est estimé à plus de 2,7 milliards de dollars, ce qui correspond presque à ce que l'économie de Gaza pourrait produire au cours de toute une année (93 % du PIB de Gaza en 2014).

Tableau 2

**Dommages directs estimés, causés par les opérations militaires dans la bande de Gaza, 2012 et 2014**

(Coûts en millions de dollars)

Type d'actif endommagé (totalement ou partiellement)	Novembre 2012		Juillet 2014		Total	
	Nombre	Coût	Nombre	Coût	Nombre	Coût
Bâtiments résidentiels	8 298	73	56 000	1 304	64 298	1 377
Bâtiments publics à vocation éducative, religieuse ou autre	58	158	293	144	351	302
Infrastructures, routes, centrales électriques et équipements collectifs	–	74	–	119	–	193
Établissements industriels et commerciaux	–	213	1 000	360	1 000	573
Terres agricoles et autres actifs connexes	–	120	–	138	–	258
Autres pertes	–	–	–	15	–	15
<b>Coût, total</b>		<b>638</b>		<b>2 080</b>		<b>2 718</b>

37. Les actifs détruits ou endommagés ne représentent pas les seuls coûts directs. Il faut également prendre en compte la perte de PIB en raison de l'interruption de la production lors des opérations militaires. La Banque mondiale estime que l'interruption des activités productives pendant cinquante jours en 2014 a réduit le PIB de Gaza de 460 millions de dollars (Banque mondiale, 2015). Si l'on ajoute la perte de PIB aux coûts des destructions, comme indiqué dans le tableau 2, on obtient un coût direct pour les deux dernières opérations militaires de 3,2 milliards de dollars. C'est toutefois là une estimation minimale qui ne comprend pas les coûts indirects

imputables à la perte ou à la dégradation de capital humain, de l'effet multiplicateur et des relations en amont et en aval, ainsi que des flux de revenus attendus des actifs productifs qui ont été détruits ou endommagés.

38. En ce qui concerne l'opération militaire survenue entre décembre 2008 et janvier 2009, la CNUCED estime les pertes économiques directes à environ 2,5 milliards de dollars, soit 160 % du PIB de Gaza en 2008 (CNUCED, 2009). Globalement, les dommages infligés par les trois opérations militaires entre 2008 et 2014 ont entraîné des pertes directes d'un montant presque égal à ce que pourraient produire sur trois ans les 1,8 million de Palestiniens vivant à Gaza. Cependant, le coût total peut être sensiblement plus élevé si l'on tient compte des pertes indirectes et de la perte des futurs revenus.

39. L'examen ci-dessus montre qu'il est difficile, au regard de l'ampleur, de la rapidité et de la complexité des destructions, d'évaluer avec précision le coût des dommages, entre autres choses, imputables à l'occupation. Cependant, une telle évaluation est nécessaire pour recenser les besoins en ressources aux fins de la réhabilitation, de la reconstruction et de la reconstitution de l'appareil productif palestinien. À cet égard, à l'alinéa m) du paragraphe 31 du mandat de Doha, il est demandé à la CNUCED de « continuer d'évaluer les perspectives de développement économique du Territoire palestinien occupé et d'examiner les obstacles au commerce et au développement ». En outre, au paragraphe 9 de sa résolution 69/20 adoptée le 25 novembre 2014, l'Assemblée générale « prie la CNUCED de l'informer des coûts économiques de l'occupation israélienne pour le peuple palestinien ».

## **B. Impact durable sur le capital humain et l'économie**

40. Trois ans avant l'opération militaire de 2014, l'Organisation des Nations Unies avait réalisé une étude pour prévoir quelles seraient les conditions de vie à Gaza en 2020. L'étude soulignait que la population de Gaza passerait de 1,6 million d'habitants en 2011 à 2,1 millions en 2020, et concluait que, pour que Gaza soit un lieu viable en 2020, des « efforts herculéens » devaient être rapidement déployés dans des secteurs tels que la santé, l'éducation, l'énergie, l'eau et l'assainissement (Nations Unies, 2012). Cependant, au lieu de cela, la situation à Gaza, déjà tragique, s'est détériorée et les destructions infligées en 2014 ont accéléré la régression du développement.

41. Ces six dernières années, Gaza a subi de graves pertes humaines, à travers trois opérations militaires qui ont coûté la vie à au moins 3 782 Palestiniens et 95 Israéliens<sup>4</sup>. Selon l'OCHA et l'UNRWA, en 2014 Gaza a enregistré le plus grand nombre de pertes civiles depuis 1967. En mai 2015, 20 % de la population de Gaza, soit 360 000 personnes, nécessitaient un traitement pour des problèmes de santé mentale, et l'on observe déjà une grave pénurie de services spécialisés. S'agissant des enfants, à savoir l'avenir du capital humain de Gaza, 521 d'entre eux ont perdu la vie, 1 000 environ ont été blessés et 400 000 ont un besoin urgent d'un soutien psychosocial (OCHA, 2014c, et Save the Children, 2015).

42. Les établissements de soins de Gaza n'ont pas été épargnés. Au cours de la dernière opération militaire, 17 hôpitaux et 56 centres de soins de santé primaires ont été détruits ou partiellement endommagés. Ainsi, un hôpital, cinq centres de soins de santé primaires et 45 ambulances ont été complètement détruits et cinq hôpitaux et cinq centres de soins de santé primaires ont subi de graves dommages (Nations Unies, 2014). En outre, les destructions ont été la cause de 2,5 millions de tonnes de débris,

<sup>4</sup> Selon l'OCHA et l'organisation non gouvernementale israélienne B'Tselem, 79 des 95 victimes israéliennes au cours des trois conflits appartenaient aux forces de sécurité (voir OCHA, 2014c, [www.btselem.org/download/20090909\\_cast\\_lead\\_fatalities\\_eng.pdf](http://www.btselem.org/download/20090909_cast_lead_fatalities_eng.pdf) et [www.btselem.org/press\\_releases/20130509\\_pillar\\_of\\_defense\\_report](http://www.btselem.org/press_releases/20130509_pillar_of_defense_report)).

et il est bien possible qu'il y ait eu dans les matériaux utilisés pour construire les biens détruits des substances nocives susceptibles de mettre en danger la santé publique et la salubrité de l'environnement (Organisation mondiale de la Santé (OMS), 2014). La destruction d'infrastructures de santé indispensables aura des effets durables sur le capital humain actuel et futur de Gaza.

43. Parallèlement à la contraction du secteur de la santé, l'infrastructure éducative de Gaza s'était beaucoup détériorée avant 2014. Le système scolaire pâtit d'une grave pénurie de salles de classe et plus de 85 % des écoles fonctionnent selon le système des classes alternées. Alors qu'il y a une grave crise du logement et qu'il est nécessaire de construire des dizaines de milliers d'unités d'habitation ainsi que des centaines de nouvelles écoles, le blocus continue de créer artificiellement une pénurie de matériaux de construction. De ce fait, le lancement de nouveaux chantiers de construction est soit impossible, soit trop coûteux pour une population appauvrie. Les conséquences sociales, sanitaires et sécuritaires de la forte densité démographique et du surpeuplement figurent au nombre des facteurs qui risquent de faire de Gaza un lieu invivable d'ici 2020 si les tendances actuelles se poursuivent (Nations Unies, 2012).

### **C. Aggravation des crises dans le domaine de l'eau, de l'énergie, des infrastructures et de l'environnement**

44. De gros investissements dans les infrastructures d'adduction d'eau, d'approvisionnement en électricité et d'assainissement étaient nécessaires avant même que l'opération militaire de 2014 ne provoque de graves dommages aux infrastructures d'adduction d'eau et d'assainissement de Gaza, y compris les puits et les réseaux de distribution d'eau, les citernes, les stations de dessalement, les réseaux d'eaux usées et les stations de pompage. La Régie palestinienne des eaux a estimé la valeur statique préliminaire des dommages à plus de 34 millions de dollars. Cependant, pour réparer sur le long terme les dommages accumulés et remédier à la dégradation des infrastructures d'adduction d'eau et d'assainissement, il faudra compter 620 millions de dollars.

45. Gaza doit faire face à une grave crise de l'eau. Elle dépend presque entièrement d'un aquifère côtier qui est sa seule source d'eau douce. Cependant, 95 % de l'eau provenant de cet aquifère est impropre à la consommation sans traitement (Régie palestinienne des eaux, 2014). Des années de surexploitation font peser un lourd tribut sur les ressources en eau actuelles et futures de Gaza. Les prélèvements annuels d'eau provenant de l'aquifère ont été très supérieurs au volume de reconstitution, de plus de 100 millions de mètres cubes, soit près de deux fois le taux durable. Par conséquent, les niveaux d'eau souterraine ont diminué, l'eau de mer de la Méditerranée s'est infiltrée et les niveaux de salinité ont augmenté, rendant l'eau non potable selon les normes de l'OMS (Banque mondiale, 2009).

46. La surexploitation et la rareté de l'eau potable sont aggravées par la détérioration des infrastructures d'assainissement, alors que le blocus crée des pénuries chroniques d'électricité et de carburant, ce qui à son tour contribue à la contamination et à la crise de l'eau. Les eaux usées non traitées sont souvent déversées dans la mer et pénètrent finalement dans l'aquifère côtier. Environ 33 millions de mètres cubes d'eaux usées non traitées ou partiellement traitées sont déversées chaque année dans la Méditerranée. Les dommages provoqués par la contamination et la surexploitation sont tels que l'aquifère pourrait être inutilisable d'ici 2016 et, si aucune mesure n'est prise, ces dommages pourraient être irréversibles d'ici 2020 (UNRWA, 2015a).

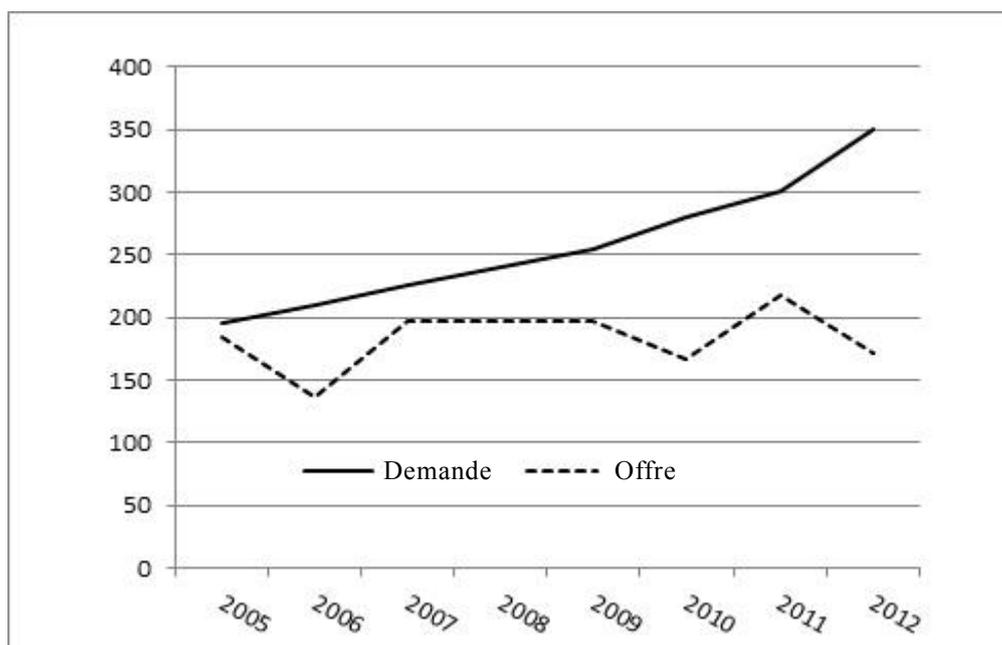
47. Dès 2009, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) avait souligné qu'une surexploitation prolongée et la pollution mettraient en péril la viabilité de l'aquifère de Gaza, sauf à le laisser en repos (PNUE, 2009). La meilleure solution proposée serait d'interrompre les prélèvements et d'installer un système de

surveillance pour évaluer en permanence le taux de reconstitution. Une fois l'aquifère reconstitué, on pourrait de nouveau procéder durablement à des prélèvements, selon des niveaux soigneusement calculés. Dans l'intervalle, d'autres solutions à la crise de l'eau devraient être adoptées, telles que le dessalement, l'importation d'eau, la réduction des pertes d'eau dans le réseau de distribution, le traitement des eaux usées et la réparation du réseau d'assainissement.

48. La fourniture d'électricité à Gaza est constamment restée bien en deçà de la demande et ce, même avant l'opération militaire de 2014 qui a endommagé la seule centrale électrique de Gaza. De fréquentes coupures ont nui aux activités économiques du secteur privé et touché les logements, les hôpitaux, les écoles et les usines de traitement des eaux usées. Comme il ressort de la figure 3, le double de la fourniture d'électricité aurait été nécessaire pour répondre à la demande à Gaza en 2012.

Figure 3  
**Offre et demande d'électricité dans la bande de Gaza**

(En mégawatts)



49. La crise de l'électricité et de l'énergie est aggravée par le fait que l'occupation ne permet pas aux Palestiniens de mettre en valeur et d'utiliser les gisements de gaz naturel découverts au large de la côte méditerranéenne dans les années 1990 (Conseil économique palestinien pour le développement et la reconstruction, 2014). Deux gisements de gaz de grande qualité ont été découverts, l'un entièrement dans les eaux de Gaza, l'autre à la frontière avec Israël. Le gaz naturel de ces gisements pourrait fournir l'énergie qui fait cruellement défaut à l'ensemble du Territoire palestinien occupé.

50. Étant donné qu'il est prévu que la population passe de 1,8 million à 2,1 millions d'habitants en cinq ans, les crises liées à l'eau, à l'électricité, aux d'infrastructure et à l'environnement à Gaza ne pourront que s'aggraver à moins que le blocus ne soit levé pour permettre l'importation du matériel et des pièces de rechange nécessaires à la reconstruction des infrastructures. La levée du blocus contribuerait à mettre fin à une mauvaise utilisation de l'eau dans le secteur agricole et à la dégradation de l'environnement, en favorisant le retour à des activités économiques normales propres à créer des possibilités d'emploi à grande échelle dans tous les secteurs de l'économie.

## **D. La bande de Gaza : l'économie des tunnels créée un autre problème et n'est pas une solution**

51. Pour atténuer l'impact du blocus imposé à Gaza, une économie des tunnels s'est développée, atteignant son apogée entre 2007 et 2013, avec plus de 1 532 tunnels courant sous la frontière de 12 kilomètres entre Gaza et l'Égypte. Ces tunnels ont certes empêché l'économie de Gaza de s'effondrer totalement, mais ils étaient informels, non viables, mal maîtrisés et échappaient aux réglementations publiques des deux côtés de la frontière. Ils ont été fermés à la mi-2013.

52. Les tunnels n'auraient jamais dû être perçus comme une solution de remplacement au droit fondamental du peuple palestinien de jouir d'un accès libre et normal aux marchés mondiaux, que les autres peuples et les pays tiennent pour acquis. Les tunnels étaient encore un autre mécanisme pour faire face au blocus économique de Gaza. Il faut lever ce blocus, et non recourir à une économie souterraine non réglementée.

53. Toutefois, à titre indicatif, il convient d'évaluer l'importance économique des tunnels pour mettre en évidence le besoin urgent de lever immédiatement le blocus. Entre 2007 et 2013, les tunnels ont permis d'importer une large gamme de biens de consommation essentiels. Ils ont également permis aux producteurs de Gaza de contourner partiellement les restrictions imposées par Israël à l'importation de carburant, de gaz, de ciment, de matériaux de construction, de matières premières, de pesticides, de semences, d'outils agricoles, de conservateurs, de matériaux d'emballage et de pièces de rechange.

54. Le volume du commerce effectué à travers les tunnels était supérieur au volume du commerce effectué par les voies officielles (Banque mondiale, 2014a). Selon le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, compte tenu des matériaux dont Israël autorisait l'importation, il aurait fallu quatre-vingts ans pour reconstruire les 6 000 unités d'habitation détruites pendant l'opération militaire survenue entre décembre 2008 et janvier 2009. Mais les importations à travers les tunnels étaient si importantes qu'elles ont ramené ce délai à cinq ans (Pelham, 2011). De même, la centrale électrique de Gaza a fonctionné grâce au diesel en provenance d'Égypte acheminé par les tunnels, à hauteur d'environ un million de litres par jour avant juin 2013 (OCHA, 2013)<sup>5</sup>.

55. Néanmoins, les tunnels ne pouvaient pas assurer à Gaza le niveau et la diversité des importations nécessaires à la reconstruction d'une économie productive et, tout aussi important, ils n'avaient aucun impact sur le secteur des exportations. Par conséquent, la fin de l'existence de l'économie des tunnels fait qu'il est plus urgent que jamais de lever complètement et immédiatement le blocus imposé par Israël à Gaza, si l'on veut que Gaza ait une chance de s'épargner des dommages supplémentaires et de se transformer en un lieu viable.

<sup>5</sup> Selon l'OCHA, le diesel subventionné importé d'Égypte par les tunnels coûtait un tiers du prix du diesel importé d'Israël. Cela laisse entendre que les millions de litres de diesel importé chaque jour d'Égypte représentaient en fait un soutien égyptien non déclaré au peuple palestinien d'un montant d'environ 440 millions de dollars par an. Toutefois, le soutien égyptien implicite était globalement beaucoup plus important, car d'autres produits importés d'Égypte à Gaza étaient également subventionnés, notamment des produits pharmaceutiques, de la farine et des matériaux de construction.

## **E. L'appui des donateurs est nécessaire mais pas suffisant pour que la bande de Gaza puisse se redresser et se développer**

56. Après le cessez-le-feu en août 2014, la reconstruction de Gaza a été lente en raison du maintien du blocus et de l'insuffisance du flux de l'aide des donateurs. En mai 2015, pas une seule maison détruite n'avait été reconstruite et aucun progrès n'avait été réalisé dans la reconstruction et la réparation des infrastructures, usines, maisons, écoles et hôpitaux détruits (UNRWA, 2015b).

57. L'Autorité nationale palestinienne a élaboré un Plan national de redressement et de reconstruction, dans lequel le coût de l'assistance et des opérations de redressement et de reconstruction était estimé à 4 milliards de dollars, soit l'équivalent de 137 % du PIB de Gaza et de 146 % du total des recettes de l'Autorité en 2014, montant évidemment bien au-delà des capacités de l'Autorité.

58. Lors de la Conférence internationale du Caire sur la Palestine – Reconstruire Gaza, tenue en octobre 2014, les donateurs ont promis 5 milliards de dollars au Territoire palestinien occupé, dont 3,5 milliards pour Gaza. Huit mois plus tard, à la mi-mai 2015, seuls 27 % des sommes promises avaient été effectivement décaissés (Banque mondiale, 2015). Sur les 3,5 milliards de dollars destinés à Gaza, 2,5 milliards seulement correspondaient à de nouvelles promesses de dons, soit 63 % seulement du coût de la reconstruction, en deçà du financement nécessaire pour permettre à Gaza de revenir à la situation qui prévalait avant l'opération militaire, lorsque la situation socioéconomique était tombée à son point le plus bas depuis 1967. Les dons supplémentaires annoncés sont essentiels pour la reconstruction de Gaza et il convient qu'ils soient effectués et décaissés en temps voulu. Il faut par ailleurs souligner que l'ampleur et la raison d'être des fonds nécessaires pour l'assistance, la reconstruction et le redressement de Gaza doivent être considérées au regard des ravages subis par Gaza qui ne se limitent pas à ceux causés par la dernière opération militaire, mais découlent d'une occupation et d'un blocus de longue durée et de la destruction répétée des infrastructures.

59. Le peuple palestinien doit défendre son droit fondamental au développement en vertu du droit international, beaucoup plus qu'il n'a besoin de l'aide des donateurs. C'est un peuple instruit et créatif qui est plus que capable de s'autosuffire si on le laisse mener normalement ses activités productives et commerciales avec le reste du monde. Cependant, l'autosuffisance à Gaza est impossible face au blocus et aux destructions régulières des infrastructures et des biens privés. Si l'aide des donateurs est d'une importance vitale pour les personnes en proie à de grandes difficultés à Gaza, elle ne saurait être considérée comme une solution de remplacement à la fin du blocus, ni permettre de s'abstenir de rappeler à Israël ses obligations en vertu du droit international.

60. Si le blocus actuel persiste et que les niveaux de l'aide des donateurs restent insuffisants, même si l'on revient au statu quo qui prévalait avant la dernière opération militaire, Gaza ne sera économiquement pas viable et la situation socioéconomique déjà lamentable ne pourra que se détériorer davantage. D'où, probablement, une multiplication des conflits, une pauvreté de masse accrue, un chômage encore plus élevé, des pénuries d'électricité et d'eau potable plus nombreuses, une insuffisance croissante des soins de santé et un effondrement des infrastructures. En bref, Gaza sera invivable, comme l'a souligné l'Organisation des Nations Unies (2012).

61. Dans la mesure du possible, l'aide devrait s'inscrire dans un plan de développement permettant de parvenir à une reprise durable en faveur des pauvres. En outre, les efforts de reconstruction devraient accorder la priorité à la reconstruction des infrastructures et des actifs productifs, une attention particulière étant portée aux

projets à forte densité de main-d'œuvre qui offrent la possibilité d'une forte valeur ajoutée et de puissantes relations en amont et en aval.

62. Pour soulager Gaza de ce blocus économique prolongé, on pourrait du moins déjà donner effet à l'Accord réglant les déplacements et le passage signé par Israël et l'Autorité nationale palestinienne en 2005. L'Accord prévoit qu'Israël doit faciliter la circulation des biens et des personnes à partir de Gaza, vers Gaza et à l'intérieur du territoire, et implique la reconnexion de la bande de Gaza à la Cisjordanie, la construction du port maritime de Gaza et le début des discussions en vue de la construction d'un aéroport. Un État palestinien ne peut être économiquement viable sans la réintégration de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, à Gaza, celle-ci devenant le port maritime d'un futur État palestinien.

63. Pour mettre fin à la dépendance énergétique des Palestiniens à l'égard d'Israël, l'Autorité nationale palestinienne devrait être autorisée à mettre en valeur et à utiliser le gaz naturel des gisements en mer de Gaza, non seulement pour améliorer les recettes de l'Autorité et réduire la dépendance à l'égard de l'aide, mais surtout pour faire fonctionner les centrales électriques à Gaza et en Cisjordanie.

### **III. Assistance de la CNUCED au peuple palestinien**

#### **A. Cadre et objectifs**

64. En 2014, la CNUCED a continué d'apporter une assistance au peuple palestinien, guidée par l'alinéa m) du paragraphe 31 du mandat de Doha, le paragraphe 44 de l'Accord d'Accra et le paragraphe 35 du Consensus de Sao Paulo, et conformément au cadre stratégique de l'Organisation des Nations Unies pour la période 2014-2015. Le programme traite des contraintes et de l'évolution des besoins de l'économie du Territoire palestinien occupé dans quatre domaines :

- a) Politiques et stratégies commerciales;
- b) Facilitation et logistique du commerce;
- c) Financement et développement;
- d) Entreprise, investissement et politique de la concurrence.

65. La CNUCED a appuyé le peuple palestinien à travers des travaux de recherche, la fourniture de services consultatifs, l'élaboration d'un consensus international sur les besoins de l'économie palestinienne et la mise en œuvre de projets de coopération technique.

#### **B. Activités opérationnelles en cours**

66. En 2014, la CNUCED a continué de mettre en œuvre un projet sur le renforcement des capacités palestiniennes en matière de facilitation du commerce. Ce projet suit une approche en deux axes dont l'objectif est de consolider et renforcer la capacité institutionnelle du Conseil des chargeurs palestiniens et de sensibiliser davantage les secteurs privé et public aux meilleures pratiques en matière de facilitation du commerce. Les trois unités administratives nouvellement mises en place au sein du Conseil (technique, juridique et de formation) ont renforcé les capacités des bénéficiaires et amélioré l'efficacité de la chaîne logistique en vue de faciliter le commerce palestinien. En outre, dans le cadre du projet, huit ateliers ont été organisés sur les questions suivantes : réglementation relative aux importations à l'intention des industries alimentaires; utilisation de la carte à puce; prise en compte de la

problématique hommes-femmes dans les affaires du Conseil; rôle des femmes dans le commerce international; réglementation relative aux importations à l'intention du secteur des TIC; réglementation relative aux importations de produits chimiques; interprétation et applications de la huitième version des Conditions internationales de vente (2010); et formation dans le domaine des services juridiques.

67. La CNUCED a organisé des voyages d'étude dans des ports internationaux et régionaux en Grèce, en Jordanie, en Espagne et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine pour présenter aux membres et au personnel du Conseil des chargeurs palestiniens les normes internationales et les meilleures pratiques en matière de facilitation du commerce. Elle a également encadré le Conseil lors de l'établissement de documents de référence relatifs à l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce, à la contrebande et au renforcement des capacités de facilitation des échanges du secteur privé. Enfin, le Conseil a tissé de nouveaux partenariats avec un certain nombre d'organisations nationales et internationales.

68. Le programme de formation mis en place dans le cadre du projet a créé de nouvelles possibilités d'emploi, en particulier pour un certain nombre de jeunes qui ont été certifiés formateurs à l'issue d'un cours de formation des formateurs. En 2014, le projet a également permis d'organiser la première conférence internationale sur la facilitation du commerce dans le Territoire palestinien occupé, avec la participation d'experts nationaux et internationaux. La conférence, ouverte par le Premier Ministre de l'État de Palestine, a abordé des questions pertinentes en matière de facilitation du commerce.

69. La CNUCED a continué de collaborer étroitement avec l'équipe de pays des Nations Unies et de contribuer à la finalisation et la mise en œuvre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement dans le Territoire palestinien occupé, ainsi qu'à l'élaboration de rapports de l'ONU et d'autres organismes, notamment des rapports et des notes du Secrétaire général sur la situation socioéconomique dans le Territoire palestinien occupé.

70. Comme les années précédentes, la CNUCED, agissant en collaboration avec la Division des droits des Palestiniens de l'ONU, a formé un jeune diplomate palestinien. Cette formation a permis de donner à l'intéressé un aperçu du système des Nations Unies à Genève (Suisse), notamment en ce qui concerne la portée des travaux de la CNUCED, y compris la session annuelle du Conseil du commerce et du développement, et les travaux d'autres organismes et bureaux des Nations Unies dans cette ville.

71. Le rôle de la CNUCED en tant qu'organisme du système des Nations Unies chargé des questions relatives au commerce et au développement palestiniens a été reconnu et renforcé par la résolution 69/20 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a prié la CNUCED de « l'informer des coûts économiques de l'occupation israélienne pour le peuple palestinien ».

### **C. Coordination, harmonisation et mobilisation des ressources**

72. En 2014, la CNUCED a continué de réaliser des progrès tangibles dans son assistance au peuple palestinien, en coordination avec l'Autorité nationale palestinienne, la société civile palestinienne, l'Organisation des Nations Unies, ainsi que d'autres organismes internationaux et la communauté des donateurs.

73. Cependant, la nécessité de mobiliser des ressources supplémentaires pour apporter un appui à la coopération technique est devenue plus pressante en 2014-2015. L'un des trois postes d'administrateurs dans le Groupe de l'assistance au peuple

palestinien risque d'être supprimé en raison du manque de ressources extrabudgétaires. La perte de ce poste porterait préjudice à la capacité du programme de s'acquitter de son mandat. En outre, des projets essentiels dans les domaines de la modernisation des douanes, la promotion des investissements et le développement des petites et moyennes entreprises ne sont toujours pas financés. Enfin, en application de la résolution 69/20 de l'Assemblée générale, il faudra d'importantes ressources supplémentaires au titre du budget ordinaire et des contributions extrabudgétaires. L'obtention de ces ressources est nécessaire pour répondre aux besoins complexes de l'économie palestinienne et pour atténuer les effets de l'occupation moyennant le renforcement des capacités institutionnelles, la mise en place d'un mécanisme de décision efficace et la fourniture de services de recherche et de conseil.

## Références

- Banque mondiale (2009). Assessment of restrictions on Palestinian water sector development. Rapport n° 47657-GZ.
- Bureau central palestinien de statistique, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, UNRWA et Programme alimentaire mondial (2014). Communiqué de presse commun : Food insecurity in Palestine remains high. Juin. Consultable à l'adresse : <http://www.unrwa.org/newsroom/press-releases/food-insecurity-palestine-remains-high> (consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2015).
- Bureau du Représentant du Quatuor (2014). Gaza : Opportunities for reconstruction and economic development. Octobre. Consultable à l'adresse : [http://unispal.un.org/pdfs/QuarRep\\_GazaEconRpt.pdf](http://unispal.un.org/pdfs/QuarRep_GazaEconRpt.pdf) (consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2015).
- CNUCED (2009). Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien: Évolution de l'économie du Territoire palestinien occupé. TD/B/56/3. Genève. 7 août.
- Conseil économique palestinien pour le développement et la reconstruction (2014). Rapport annuel.
- FMI (2015). West Bank and Gaza : Key issues. Réunion du Comité de liaison spécial. Bruxelles, mai.
- Jesus Fernandez-Villaverde J., Guerron-Quintana P., Kuester K. et Rubio-Ramirez J. (2013). Fiscal volatility shocks and economic activity. Novembre. Consultable à l'adresse : <http://economics.sas.upenn.edu/~jesusfv/fiscaluncertainty.pdf> (consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2015).
- Kock U. et Qassis H. (2011). West Bank and Gaza : Recent Developments in Clearance Revenues. Octobre. Consultable à l'adresse : [imf.org/external/country/WBG/RR/2011/102711.pdf](http://imf.org/external/country/WBG/RR/2011/102711.pdf) (consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2015).
- Ministère palestinien des finances (2015). Fiscal developments : First quarter 2015.
- OCHA (2013). Occupied Palestinian Territory : Gaza fuel crisis. Rapport de situation. Novembre.
- OMS (2014). Gaza Strip : Joint health Sector Assessment Report.
- Organisation des Nations Unies (2012). Gaza in 2020 : A Liveable Place? Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient. Août.
- Pelham, N. (2011). Gaza's Tunnel Phenomenon : The Unintended Dynamics of Israel's Siege. *Journal of Palestine Studies*. 164(4), p. 6 à 31.

PNUE (2009). *Environmental Assessment of the Gaza Strip Following the Escalation of Hostilities in December 2008–January 2009*. Publication des Nations Unies. Nairobi.

Régie palestinienne des eaux (2014). Water Sector Damage Assessment Report. Août.

Save the Children (2015). Déclaration commune : 30 organismes d'aide internationale – « We must not fail in Gaza ». Février. Consultable à l'adresse : <https://www.savethechildren.net/article/30-international-aid-agencies-we-must-not-fail-gaza> (consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2015).

UNRWA (2015a). Gaza situation report. N° 89. Avril.

\_\_\_\_\_ (2014). Rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. A/69/35. New York. 7 octobre.

\_\_\_\_\_ (2014a). Area C of the West Bank : Key humanitarian concerns. Août.

\_\_\_\_\_ (2014a). Economic monitoring report. Réunion du Comité de liaison spécial. New York. Septembre.

\_\_\_\_\_ (2014b). Assessment and action plan to improve payment for electricity services in the Palestinian Territories. Rapport n° ACS9393.

\_\_\_\_\_ (2014b). Map of West Bank access restrictions. Septembre.

\_\_\_\_\_ (2014c). Gaza crisis : Situation overview. Octobre. Consultable à l'adresse : <http://www.ochaopt.org/content.aspx?id=1010361> (consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2015).

\_\_\_\_\_ (2015). Economic monitoring report to the Ad Hoc Liaison Committee. Rapport n° 96601.

\_\_\_\_\_ (2015). Humanitarian bulletin. Monthly report – Janvier.

\_\_\_\_\_ (2015b). Gaza situation report. N° 93. Mai.